



CPAS  
CHARLEROI



NOTE  
DE POLITIQUE  
GÉNÉRALE

2023



# TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b> .....	5
DAVANTAGE D'EMPATHIE ET DE SOUPLESSE POUR NOS BENEFICIAIRES .....	5
RETISSER UN LIEN DURABLE AVEC LES PERSONNES FRAGILES .....	6
SOUTENIR LA RECONSTRUCTION DES PERSONNES .....	7
LE FINANCEMENT DES CPAS .....	9

## INTRODUCTION

Ce budget 2023 d'un montant total de 345.175.363 euros fait suite aux travaux d'actualisation du Plan de gestion du CPAS de Charleroi approuvé par le Conseil de l'Action sociale en sa séance du 16 juin 2022 et intégré dans le Plan de gestion 2022-2027 de la Ville de Charleroi approuvé par le Conseil communal en date du 27 juin 2022.

Ce plan de gestion a démontré, une fois encore, la participation pleine et entière du CPAS à l'effort budgétaire que la situation financière impose à Charleroi, comme aux autres grandes villes.

Afin de respecter notre engagement tant vis-à-vis de l'autorité communale que régionale, l'ensemble des mesures prévues dans le plan de gestion pour l'année 2023 a été intégré dans ce budget initial.

Cependant, le contexte dans lequel celles-ci ont été élaborées n'était déjà plus celui dans lequel nous avons préparé le budget 2023.

### **UN CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE EN PERPETUEL MOUVEMENT**

Le contexte inflationniste couplé à la crise énergétique et qui prend la suite de la crise socio-sanitaire s'est invité à la table des discussions budgétaires pour l'exercice 2023 venant complexifier le maintien d'un équilibre déjà fragile.

#### **SES IMPLICATIONS SUR LE BUDGET DE L'INSTITUTION**

Tout d'abord, nous nous sommes basés sur les prévisions macro-économiques publiées par le Bureau fédéral du Plan le 8 novembre dernier et prévoyant un dépassement de l'indice pivot par l'indice santé en novembre 2022 puis en mai 2023.

Ainsi le service ordinaire du budget reprend des dépenses de personnel basées sur une indexation des salaires de 2% en janvier puis en juillet 2023, soit une augmentation de près de 8 millions d'euros.

Si ces indexations sont plus que nécessaires pour assurer tant que faire se peut le pouvoir d'achat des agent.e.s de la fonction publique, elles n'en sont pas pour autant simples à intégrer dans un budget déjà comprimé.

Heureusement, nous avons pu compter sur une bonne nouvelle du Gouvernement wallon relative à l'indexation de la subvention unique d'aide à l'emploi (APE) pour les exercices 2022 et 2023. Concrètement, cela représente une recette de 1.620.958 euros en 2023 et de 438.981 euros qui viendra améliorer le résultat 2022.

Ensuite, à l'instar des dépenses de personnel, les dépenses de transfert relatives au revenu d'intégration ont également été inscrites sur base des dernières prévisions du Bureau fédéral du Plan, c'est-à-dire, en tenant compte de l'indexation de décembre 2022 et d'une seconde indexation prévue en juin 2023. A ces prévisions d'index viennent s'ajouter, pour la troisième année consécutive, les 2,6875% d'indexation au 1er janvier 2023 correspondant à la majoration de 10,75% du RI sur la période 2021-2024 décidée par le Gouvernement fédéral.

Tenant compte de ces paramètres mais également d'un nombre attendu de 8.582 bénéficiaires au 31 décembre 2023, les dépenses relatives au revenu d'intégration 2023 prévues dans ce budget initial s'élèvent à 122 millions d'euros. A titre indicatif, l'année 2021 s'est clôturée avec 8.501 revenus d'intégration et nous en comptons 8.493 à la fin du mois de juillet de cette année.

Bien-sûr, les prévisions de recettes de transfert provenant du Fédéral et prenant en charge environ 75% de ce coût ont également été adaptées ; elles représentent au total plus ou moins 91 millions d'euros ; mais, en fin de compte, la facture du revenu d'intégration au niveau local représente encore 31 millions d'euros qui viennent augmenter la dotation communale (27,8 millions d'euros en MB2 2022).

Autre adaptation contextuelle inévitable, celle des dépenses relatives à la consommation énergétique de l'institution. Le CPAS de Charleroi, comme la Ville, bénéficie, jusqu'à la fin de l'année 2022, d'un contrat fixe en matière d'énergie par l'intermédiaire de l'intercommunale CENEO. Néanmoins, dès le 1er janvier 2023, celui-ci passera en termes variables. Comme la Ville, le CPAS a donc calculé ses prévisions de dépenses énergétiques sur base des paramètres annoncés par CENEO, à savoir, de l'ordre de 400% pour les dépenses relatives au gaz et 210% pour l'électricité mais en intégrant une réduction de la TVA à 6% sur l'électricité. Cette augmentation du coût de l'énergie représente un peu plus de 2,8 millions d'euros. Nous espérons pouvoir bénéficier de prix plus avantageux au cours de l'année ce qui nous permettrait peut-être de retrouver une marge en modification budgétaire n°1 ou n°2. Seul l'avenir nous le dira. Nous avons néanmoins opté pour la proactivité en sensibilisant l'ensemble du personnel aux gestes malins et responsables à adopter au quotidien, sur le lieu de travail, afin d'utiliser l'énergie de façon raisonnée.

### LA SOLIDARITÉ À L'ÉCHELLE LOCALE

Pour ce budget initial 2023, le CPAS peut compter sur un soutien de la Ville à concurrence de 84.247.525 euros.

Conformément aux modalités fixées dans l'actualisation du plan de gestion, cette intervention est ventilée en 4 volets.

Le premier correspond au montant brut de la cotisation de responsabilisation en matière de pensions. Celui-ci se chiffre à 18.520.017 euros.

Le second volet prend en charge le coût net revenu d'intégration, soit la partie non financée par le Fédéral, qui s'élève à 31.081.504 euros.

Vient ensuite le troisième volet qui porte, quant à lui, sur les moyens dédiés, par la Ville, à son CPAS, pour son fonctionnement général. Depuis la dernière actualisation du plan de gestion, cette dotation correspond à un pourcentage fixe de 11,17% des recettes non affectées perçues par la Ville (Fonds des communes, additionnels au précompte immobilier et additionnels à l'impôt sur les personnes physiques). Pour 2023, cette enveloppe représente un total de 33.869.914 euros.

Enfin, à situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles, avec un quatrième volet de soutien de crise qui, comme prévu dans le cadre du plan de gestion, est de 776.090 euros.

### MAIS AUSSI DES AUTRES NIVEAUX DE POUVOIRS

Si ces différentes interventions communales peuvent s'inscrire dans les balises définies par le plan de gestion, c'est aussi grâce à des mesures de soutien non négligeables provenant de la Région wallonne et du Fédéral.

Il s'agit premièrement de l'allègement du paiement des cotisations sociales patronales 2023 décidé par le Gouvernement fédéral lors de son dernier conclave budgétaire et venant réduire les dépenses de personnel du secteur des maisons de repos et de soins du CPAS de l'ordre de 1,3 millions d'euros.

Il s'agit ensuite de l'aide régionale « énergie » débloquée par la Ministre wallonne de l'Action sociale et de la Santé destinée à apporter un coup de pouce au secteur non-marchand via des aides forfaitaires dont le montant diffère selon le secteur avec, par exemple, 1.000 euros par service de santé mentale, 150 euros par place

d'accueil en abri de nuit ou 450 euros par lit en maison de repos et de soins. Pour le CPAS de Charleroi, l'ensemble de ces aides représente un total de 492.800 euros.

## **PRESERVER LE SERVICE AUX CITOYENS ET LE BIEN-ÊTRE DU PERSONNEL ENVERS ET CONTRE TOUT**

### **DES MESURES EN FAVEUR DU PERSONNEL**

Cette enveloppe wallonne « aide énergie » pour le non-marchand ne se limite pas au soutien des employeurs dans leurs propres dépenses énergétiques. Elle prévoit également un forfait de 300 euros maximum par ETP dédié à augmenter l'intervention patronale légale dans les frais de carburant induits par les nombreux déplacements du personnel des services d'aides et soins à domicile dans l'exercice de leur fonction. Les modalités pratiques d'utilisation de ces moyens doivent encore faire l'objet de discussions avec les syndicats mais les crédits nécessaires ont été prévus au budget initial 2023. Si nous nous réjouissons de cette décision du Gouvernement wallon en faveur de ce métier spécifique, nous sommes bien conscients qu'elle ne permet pas de solutionner l'impact du coût du carburant sur le portefeuille de tout.e travailleur.euse effectuant ses déplacements domicile-lieu de travail en voiture.

De façon plus générale, les travaux budgétaires 2023 reprennent les dépenses nécessaires au financement du second pilier de pension pour les agent.e.s contractuel.le.s contracté en 2022 mais aussi pour la mise en oeuvre d'une politique de nomination dont les contours sont en cours de réflexion entre les administrations de la Ville et du CPAS. Ces deux interventions prévues dans le cadre de l'actualisation de notre plan de gestion sont à la fois bénéfiques pour les agent.e.s du CPAS et pour l'institution puisqu'elles induiront, in fine, une diminution de la cotisation de responsabilisation en matière de pensions.

Toujours dans une optique de soutien aux équipes, le budget 2023 inscrit la seconde tranche du subside régional octroyé pour les années 2022 et 2023 afin de renforcer le personnel de première ligne du service social. Cette aide, initialement pensée pour soutenir les CPAS suite à une crise socio-sanitaire dont la gestion fut éprouvante, permet aujourd'hui de faire face à d'autres besoins, ceux découlant de l'explosion des coûts des énergies.

Les services du CPAS se mobilisent d'ailleurs au quotidien pour conseiller et aider au mieux les citoyen.ne.s et le cas échéant, débloquer les aides prévues au budget.

### **L'AIDE AUX CITOYENS**

La modification budgétaire n°2 du budget 2022 a déjà inscrit une augmentation des moyens utiles en la matière ; ce budget 2023 en est la continuité avec le maintien d'un fonds gaz-électricité financé par le fédéral majoré et l'augmentation des crédits destinés aux aides sociales complémentaires financées par le CPAS, sur fonds propres, pour les avances et/ou paiements de divers combustibles (mazout, pellets, bois, charbon). A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles.

### **LA POURSUITE DES INVESTISSEMENTS**

Le budget extraordinaire 2023 reprend quant à lui les crédits nécessaires afin de mettre en oeuvre plusieurs projets prévus dans le Programme stratégique transversal du CPAS pour cette mandature en vue de concrétiser les objectifs de la Déclaration de politique sociale.

Parmi ceux-ci, nous retrouvons entre autres des projets orientés citoyen.ne.s :

- Le véhicule qui sera mis à disposition d'un opérateur dans le cadre de la salle mobile de consommation à moindres risques ;
- Le développement du potager de Zoé sur le site de l'ancien hôpital civil ;
- L'équipement utile à la dynamisation des salles d'attente de nos antennes sociales ;
- L'aménagement de la sécurité et des abords de nos bâtiments situés à la rue Dourlet ;
- La rénovation des antennes sociales de Monceau-sur-Sambre et de Montignies-sur-Sambre dont les procédures d'attribution des marchés de travaux n'ont pu aboutir en 2022 ;
- Les moyens complémentaires utiles à la clôture du chantier du nouvel abri de nuit centralisé rue du Spinois ; ...

Nous y retrouvons également des projets destinés à améliorer le bien-être au travail de notre personnel comme, par exemple :

- L'acquisition de vélos électriques supplémentaires pour faciliter les déplacements professionnels en centre-ville ;
- La modernisation des salles de réunion et de formation ainsi que de l'auditoire ;
- La rénovation de l'ancienne conciergerie du bâtiment administratif qui n'a pu être entamée en 2022 ;
- Ou encore l'acquisition de périphériques mobiles pour les aides familiales ;

Et bien évidemment, la poursuite de nos investissements de rénovation et d'entretien visant à l'efficacité énergétique de notre patrimoine notamment via :

- La rénovation des façades de la maison de repos et de soins de Marcinelle ;
- La pose de panneaux photovoltaïques à la maison de repos et de soins de Gill ;
- Des rénovations de toitures (espace citoyen de Marchienne Docherie, maison d'accueil, pôle d'économie sociale) ;
- Le remplacement de châssis ;
- Mais aussi l'installation de boîtiers intelligents permettant de surveiller la consommation en eau, en gaz et en électricité de nos bâtiments.

## EN CONCLUSION

Les Centres publics d'Action sociale sont le « dernier filet de la sécurité sociale » mais depuis quelques années, force est de constater qu'ils sont également appelés à intervenir activement en situation de crise pour un public de plus en plus nombreux et varié (gestion des conséquences socio-économiques de la crise sanitaire, accueil des familles ukrainiennes ayant fui la guerre, aide au paiement des factures d'énergie).

Fidèles à notre vocation, nous agissons sans subir car nous pouvons compter sur des travailleur.euse.s animé.e.s par une motivation à toute épreuve.

Nous pouvons également nous appuyer sur le soutien financier des autres niveaux de pouvoir en cas de coup dur ou pour nous aider à mettre en place des projets innovants.

Ce que nous souhaitons désormais, pour les années à venir, est de pouvoir nous concentrer sur le développement de notre politique sociale et la réalisation de nos missions avec plus de stabilité et de sérénité quant aux moyens humains et financiers dont nous disposerons.

Philippe VAN CAUWENBERGHE,



Président.